

# Convocation à l'assemblée générale annuelle de votre Caisse Desjardins Le Manoir 17 avril 2023, 18 h 30



Le lien pour assister à l'assemblée virtuelle est disponible à l'adresse suivante :  
[www.desjardins.com/caisselemanoir](http://www.desjardins.com/caisselemanoir)

L'assemblée générale annuelle se tiendra uniquement en **mode virtuel**. Cette formule implique que les membres présents lors de la diffusion de l'assemblée pourront **voter séance tenante** sur certains sujets alors que tous les membres seront appelés à voter sur d'autres sujets lors d'une **période de votation en différé** qui aura lieu au cours des quatre (4) jours suivant la diffusion de l'assemblée.

**En tant que membre, vous pourrez pendant l'assemblée :**

- Prendre connaissance du rapport annuel pour l'année financière terminée au 31 décembre 2022.
- Poser vos questions au conseil d'administration et traiter de tout autre sujet inscrit à l'ordre du jour.
- Prendre connaissance de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes).



**Dans les 4 jours qui suivront la diffusion de l'assemblée, vous pourrez :**

- Décider de la répartition des excédents annuels (ristournes).
- Voter pour élire des membres du conseil d'administration.



**Élection au conseil d'administration**

4 postes pour un mandat de 3 ans et 1 poste pour un mandat de 2 ans sont à pourvoir au conseil d'administration de la Caisse. Veuillez noter que la période de mise en candidature s'est terminée le 6 février 2023 à 16 h.

**Personnes candidates à un poste au conseil d'administration**

ALARIE, Benjamin

CARPENTIER, Geneviève

ARCHAMBAULT, Kim

LAURIN, Mélanie

BLAIS, Frédéric

ST-ANDRÉ, Jean-Marc

Pour en savoir plus sur les personnes candidates, vous pouvez consulter le document de présentation sur le site internet suivant : [www.desjardins.com/caisselemanoir](http://www.desjardins.com/caisselemanoir) ou sur demande auprès de la Caisse.

En vue de faciliter votre participation à ce rendez-vous annuel, nous avons déposé sur le site internet de la Caisse, dans la section « assemblée générale et résultats financiers », un aide-mémoire sur les règles de procédure applicables lors de l'assemblée, le projet de procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de 2022 ainsi que le rapport annuel 2022.

**Tous les membres de la Caisse sont convoqués à cette assemblée.**

Signé le 28 février 2023

Lyne Chauvette, secrétaire